

BULLETIN MUNICIPAL N° 40



ANGRESSE

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE

COMpte RENDU FINANCES 2024

RÉNOVATION DE LA SALLE AMANIOU

ACTION LECTURE

LA ROUTE DE LA TUILERIE

BILAN D'EQUIPE

SERVICE TECHNIQUE

SERVICE SCOLAIRE

AMÉNAGEMENT PLAINE DES SPORTS

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

NOS ASSOCIATIONS

LA GESTION DE LA PUBLICITÉ

TAILLER VOS HAIES :)

INTRA MUROS

LES BRUITS DE VOISINAGE

L'ACCUEIL DE LOISIRS EN QUELQUES MOTS

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

PEQUIGNOT Edith, Elsie, Jacqueline - née à Angresse	05.01.25
POUILLY Valentine, Emma, Hermione	12.04.25
MARTINEL Agathe, Hermione	10.07.25
LETORT TARASCON Oscar, Pierrick, Olivier	06.07.25
UZAC Adrian, Oscar, Jean	26.07.25
NILLY Hugo, Daniel, Olivier, Jean	18.08.25

PACS :

GUARDES Marion & FOUCET Elliot	06.03.25
GRIMALDI Simon & GÉRVAIS Chloé	17.03.25
LEJARS-IMBERT Jérémie & VACHET Mathilde	27.05.25
JUNGEN Emma & CANTIN Romain	07.06.25
CASSOU Carla & M. PIGAL Hugo	15.09.25

MARIAGES :

AIZPITARTE Bruno & BOUVERET Sylvie	14.12.24	Mme GESLIN Madeleine née MAGESCAS	16.01.2025
ODDON Bastien & MICHY Chloé	07.06.25	M. BOULON Jean-Jacques	28.01.2025
BRIAND Baptiste & CAPDORDY Alexia	23.08.25	M. RABET Ivan	28.01.2025
EBELMANN Frédéric & LE GLOAN Anne	26.08.25	M. LE BARBIER LACOUTURE Georges	15.02.2025
BRU Nathalie & TAPIE Etienne	06.09.25	Mme QUIBEL Claudine	22.02.2025
MASSIP Nathalie & GRATALOUP Emmanuel	20.09.25	M. SOUBESTRE Xavier	19.10.2025
HAVET Christine & CASSOU Jérôme	24.10.25	Mme GES Bernadette née GAYON	24.10.2025
GILLARD Andrea & PEQUIGNOT Clément	22.11.25		

DECES :

Mme OUDART Josette née AUBLANC	17.12.2024
M. LANOT Jean-Baptiste	24.12.2024
Mme FALAISE Marie-Thérèze née DUPEY	08.01.2025

Les mentions de l'état civil respectent le Règlement Général sur la Protection des Données.

3

4

6

6

7

8

8

9

10

11

12

28

28

29

30

31

MOT DU MAIRE

Chères Angressoises, Chers Angressois,

Au moment où j'écris ces quelques mots, notre pays traverse une véritable pagaille politique : aurons-nous un budget 2026 ?

La santé, le logement, la sécurité et le pouvoir d'achat restent les plus fortes inquiétudes chez nos concitoyens. Même si les municipalités, apportent leurs moyens et leurs volontés dans ces domaines, il est bon de rappeler que ces compétences sont régaliennes et qu'il appartient à l'Etat d'assurer la sécurité et l'accès aux soins de nos compatriotes.

Indéniablement, la France doit consentir à des efforts et réaliser des économies. Nous ne comblerons pas notre dette, sans assumer nos devoirs de citoyens. Il est temps de prendre conscience que ces efforts doivent être partagés par tous. Pourtant, force est de constater que beaucoup de Français préfèrent que ces efforts soient supportés par les autres. Il en va de même dans notre vie quotidienne Angressoise : nous voulons tous moins de vitesse sur nos routes, moins de nuisances, moins de déjections canines, plus de propreté... et pourtant, ce sont souvent les mêmes qui respectent les règles du vivre-ensemble et les mêmes qui ne les respectent pas.

Cette crise politique majeure aura inévitablement des répercussions sur notre budget communal et intercommunal. Alors que nous construisons ce budget, nous ignorons encore quel sera le soutien de l'Etat, quelles dépenses supplémentaires seront imposées aux collectivités ou quel sera l'impact de certaines décisions qui pourraient retarder nos projets. C'est dans ce contexte, de plus en plus incertain, que la municipalité poursuit son travail au quotidien, au service de tous les Angressois.

Autre information importante, la municipalité a recruté des agents recenseurs dans le cadre de l'enquête de recensement nationale de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Ces agents passeront

à votre domicile, je vous remercie de leur réserver un bon accueil.

Dans ce bulletin, une fois de plus, vous pourrez découvrir les travaux et actions en cours sur notre territoire. Un grand merci à ceux qui ont fourni, les articles et les photos. Je tiens à saluer l'investissement des associations locales, qui, elles aussi, contribuent à alimenter les pages de ce bulletin. Leur dynamisme, leur enthousiasme et leur ancrage dans la vie quotidienne de notre commune en font des acteurs essentiels du lien social. L'implication constante et le sens du service de tous ces acteurs rendent possible la parution annuelle de ce support d'information apprécié de tous.



Ce magazine et tous les bulletins municipaux ont toujours eu une vocation simple et essentielle : informer les habitants de la vie locale, rendre compte de manière claire et accessible des projets et des événements, valoriser les initiatives du territoire et maintenir un lien direct entre la commune et ses citoyens. Dans une période où l'information circule de multiples façons, ce support reste un repère fiable et accessible à tous.

En cette période de fêtes, au nom du conseil municipal, je vous adresse à toutes et à tous mes voeux les plus sincères. Puissiez-vous partager avec vos proches des moments de joie, de sérénité et de solidarité. Que la nouvelle année vous apporte santé et épanouissement, et quelle voie notre commune continuer à avancer dans le respect, la bienveillance et le vivre-ensemble.

Je vous souhaite une très bonne lecture !

Philippe Sardeluc
Le Maire

COMpte RENDU FINANCES 2024

1 268 954 €

Impôts et taxes

713 175 €

Dotations et subventions

209 530 €

Recettes de ventes et services

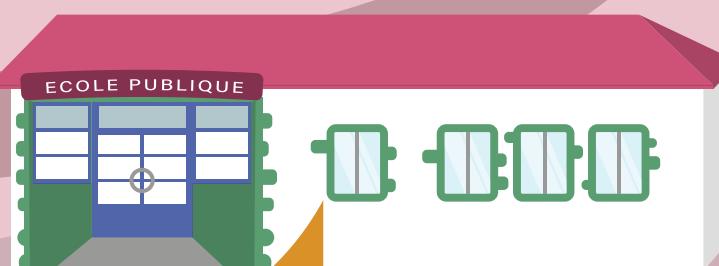
Poursuite du désendettement.

Capital restant à rembourser : 702 380 €, soit environ 320 € par habitant



25 025 €

CCAS
(portage de repas,
aides d'urgences,
repas des
anciens...)



163 512 €

Travaux école,
cimetière,
logement
les Platanes



1 233 000 €

Charges générales :
personnel communal,
énergies, entretien,
assurance



181 122 €

Achats matériel,
outillage technique
et matériel
roulant



48 170 €

Participation au
fonctionnement
du service
d'incendie

27 820 €

Subventions aux
associations
communales
(dont 5959 € coopérative
scolaire)

124 317 €

Travaux voirie,
pluvial

L'ensemble des comptes détaillés est à retrouver sur notre site Angresse.fr



RÉNOVATION DE LA SALLE AMANIOU

Lieu emblématique de la vie angressoise, la salle Amaniou a récemment bénéficié de travaux de rénovation. Ce bâtiment, qui a vu défiler au fil des années fêtes familiales, repas associatifs, anniversaires, baptêmes et autres moments conviviaux, occupe une place particulière dans le cœur des habitants.

Les travaux ont principalement porté sur la remise à neuf des sanitaires, devenus vétustes avec le temps. Désormais, la salle dispose de deux toilettes, dont un espace accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi que d'un urinoir. Ces aménagements permettent à chacun de profiter des lieux dans de meilleures conditions de confort et d'hygiène.

La rénovation a également apporté une touche de modernité grâce à des matériaux et des couleurs contemporaines qui rendent l'espace plus accueillant et agréable. Le sol de la cuisine a, lui aussi, été refait, garantissant praticité et facilité d'entretien pour les nombreux événements à venir.

Ces améliorations s'inscrivent dans la volonté de la commune d'entretenir et de valoriser ses équipements publics, afin de continuer à offrir aux habitants un lieu de rassemblement convivial, à la hauteur des traditions festives d'Angresse.



ACTION LECTURE

Après la mise en place d'une boîte à livre offerte par le Lions Club près de l'arrêt de bus « Mairie » et inaugurée le 13 mai 2025, **un nouveau point lecture a été ouvert 1er août !**

Le point lecture de la Mairie méritait un bon rafraîchissement. Ce projet a vu le jour grâce à l'énergie et l'engagement de plusieurs **bénévoles**, que nous remercions très sincèrement pour leur dévouement. Ce point lecture municipal ouvert depuis le 1er août, est un espace entièrement réaménagé et plus accueillant que jamais !



UN SERVICE SIMPLE, OUVERT À TOUS

Le point lecture qui comporte des éditions récentes et en bon état est accessible **aux horaires d'ouverture de la mairie**.

La **consultation sur place** est libre et gratuite. Pour emprunter, il suffit de s'inscrire gratuitement en mairie (Pièce d'identité obligatoire ; autorisation parentale pour les mineurs).



LA ROUTE DE LA TUILERIE

Bonne nouvelle pour les habitants et les cyclistes d'Angresse et de Soorts-Hossegor !

La Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) avait inscrit, dans son schéma cyclable 2021-2026, l'aménagement de la route de la Tuilerie. Ce projet avait pour objectif de relier Angresse aux pistes cyclables de Soorts-Hossegor, afin de rejoindre facilement Hossegor et Capbreton vers le sud, ainsi que Seignosse vers le nord.

Le projet ayant pris du retard, la commune d'Angresse a souhaité réunir l'ensemble de partenaires concernés, afin de relancer le dossier.

À l'issue de ces échanges, les parties se sont accordées sur une solution à la fois pratique et sécurisée : instaurer un sens unique pour les voitures (dans le sens Soorts-Hossegor → Angresse) et réservé l'autre voie aux piétons, cyclistes et autres usagers des mobilités douces. Les travaux ont été réalisés en juillet dernier, marquant une belle avancée pour modes de déplacement doux et une alternative au « tout voiture » sur notre territoire.

EMPRUNTER, C'EST FACILE !

Chaque inscrit peut emprunter **jusqu'à 5 documents** (1 seule nouveauté à la fois), pour une durée **d'un mois**, renouvelable une fois.

Lors du prêt, une petite fiche est à remplir (nom, coordonnées, date de retour prévue).

Le retour s'effectue à l'accueil afin que la fiche du livre et votre fiche emprunteur soient mises à jour.

QUELQUES RÈGLES DE BON USAGE

Afin de garantir à chacun un lieu agréable :

- merci de ne pas téléphoner, manger ou boire dans les locaux,
- les animaux ne sont pas admis (sauf chiens d'assistance),
- les documents doivent être rendus en bon état (sinon, ils seront à remplacer au frais de l'usager).

Un **règlement complet** est affiché sur place.

N'hésitez pas à venir découvrir ce nouvel espace culturel dédié à tous les âges et tous les goûts !

Cet aménagement s'inscrit dans une volonté commune d'encourager les déplacements à vélo ou à pied, tout en améliorant la sécurité et le cadre de vie.

Il offre désormais une continuité cyclable agréable et sécurisée entre Angresse et Soorts-Hossegor, tout en valorisant la route de la Tuilerie et son environnement. Les habitants et visiteurs peuvent ainsi profiter d'un trajet plus sûr, plus vert et plus plaisant, que ce soit pour leurs déplacements du quotidien ou leurs balades en famille.



BILAN D'EQUIPE

AGIR POUR CELLES ET CEUX QUI FONT VIVRE NOS SERVICES AU QUOTIDIEN

Parce que le bon fonctionnement de notre commune repose sur l'engagement de nos agents, nous avons renforcé en 2025 nos actions en faveur de leur sécurité, de leur formation et de l'égalité professionnelle.

La prévention des risques reste au cœur de nos priorités.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été actualisé en mai, un audit sur le risque chimique a été mené en avril, et des formations ont été dispensées : manipulation d'extincteurs, travaux à proximité des réseaux (AIPR), sauveteur secouriste du travail... Notre assistante de prévention, Delphine, est allée à la rencontre de tous les services pour veiller aux conditions de travail de chacun.

Nous avons également poursuivi notre dynamique de formation : mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF), participation au plan CNFPT,

solicitation active de l'agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI), sans oublier les signatures des livrets d'accueil, règlements intérieurs et attestations liées aux équipements de protection.

Enfin, nous avons posé les fondations solides d'un Plan d'action pour l'égalité professionnelle. Ce plan s'est traduit par la signature d'une convention de signalement des actes de violence discrimination ou harcèlement avec le CDG40, la désignation d'une référent interne et la mise en ligne des dispositifs via notre intranet. Deux ateliers avec l'association Womanity ont également été organisés à l'automne.

En tant qu'encadrante de la collectivité, je tiens à réaffirmer notre engagement : **valoriser les compétences, garantir la sécurité, favoriser l'équité et prendre soin de celles et ceux qui œuvrent chaque jour au service des habitants.**



DGS

SERVICE TECHNIQUE

LES SERVICES TECHNIQUES : UN ACTEUR ESSENTIEL DU QUOTIDIEN

Présents chaque jour sur le terrain, les services techniques œuvrent à l'amélioration du cadre de vie et au bon fonctionnement du domaine public. Leur mission : rendre le village plus propre, plus accueillant et plus agréable. Composée de cinq agents, l'équipe intervient dans quatre grands domaines.

La voirie assure l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, le nettoyage des fossés, la propreté des rues et les décos de Noël.

Les espaces verts prennent en charge la taille, l'élagage, la tonte, le fleurissement et l'entretien des ronds-points.

Les établissements communaux bénéficient de leur expertise en électricité, plomberie ou peinture. Enfin,



SERVICE SCOLAIRE

LE SERVICE SCOLAIRE, UN SERVICE AUX MULTIPLES FONCTIONS :

L'ALSH

Tout au long de l'année les mercredis et les vacances scolaires notre structure Accueil De Loisirs Sans Hébergement accueillent les enfants de 8h à 18h – L'équipe se réunit sur des temps de réunion les mercredis soir et samedi en journée pour proposer un programme d'activités riches et diversifiées.

En lien avec le Projet Educatif de territoire (PEDT 2026-2029) qui vient d'être validé pour une durée de 3 ans, celui-ci est à disposition sur le site de la commune et sur le portail famille.

Notre accueil dispose de 40 places ce qui permet un accueil familial où tout le monde peut s'y retrouver, aussi bien les enfants que les animatrices.

LE PÉRISCOLAIRE

Le matin avant la classe, le midi et le soir après la classe nous accueillons les enfants. Sur ces différents temps les enfants peuvent en fonction de leur rythme se voir proposer des activités libres en autonomie sous la surveillance de l'équipe, un plan de surveillance est mis en place.

Nous accueillons sur la première heure du soir environ 75 enfants, le matin nous accueillons environ 25 enfants.

HYGIÈNE ET RESTAURATION

Nous proposons aux enfants mais aussi au personnel intervenant sur l'école, un service de restauration. Les repas sont confectionnés auprès du

pôle culinaire de MACS, celui-ci vient de déménager sur Saint-Geours-De-Maremne. Chaque année nous proposons aux représentants des parents d'élèves, AAPE, Elus, Directrice de l'école, DGS de revenir se restaurer sur place avec les enfants dans le but de pouvoir goûter ce que l'on sert aux enfants ainsi que les différents aménagements **qui pourraient être envisagés**.



Depuis le milieu d'année 2025 nous avons mis en place une table de tri avec pesée un de nos objectifs de notre PEDT, sensibiliser **au développement durable**.

Il est servi plus de 200 repas par jour sur le temps scolaire en deux services.

Les atsems le soir assurent l'entretien de leur classe. Les locaux scolaires, gymnase, bâtiments communaux sont entretenus par les agents d'hygiène afin que tous soient accueillis au mieux.



LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Notre service a en charge le portage de repas à domicile pour les personnes en faisant la demande.

Pour effectuer leur tournée les agents ont un véhicule que nous louons afin de respecter la chaîne du froid et la réglementation, un livret de fonctionnement est à disposition à l'accueil de la mairie.

RENDEZ-VOUS LE 1ER JUILLET APRÈS-MIDI LORS DE NOS PORTES OUVERTES !

AMÉNAGEMENT PLAINE DES SPORTS

TOILETTES PUBLIQUES

C'était en projet depuis deux ans, doté l'espace de la plaine des Jeux d'un toilette public autonettoyant et de donner à l'ensemble des usagers un accès sécurisé et propre.

Inscrit au budget 2023, descriptif réalisé par la commission de travaux en 2024, visite de plusieurs sites, et un appel d'offre lancé début 2025. C'est la société « Mobilier Urbain » qui a été retenu pour un montant de 39400 euros et une mise service septembre 2025. Une préparation du terrain et des réseaux ont été effectués par les agents communaux. Cet équipement en cours d'amélioration afin de bénéficier d'un accès PMR ainsi qu'une rénovation sur les voies douces méritant quelques réparations.

JEUX

En complément, à la suite du rapport de la commission de contrôle effectué sur les jeux



présents sur la commune, des travaux ont été réalisés.

Des réparations d'éléments détériorés par le temps, de la peinture sur les moins dégradés et le remplacement d'un jeu pour les petits. Sur ce dernier, le choix s'est porté pour un jeu accessible aux 2-5 ans et aux normes d'accessibilités afin de compléter l'offre sur l'ensemble des tranches d'âge.

L'ensemble donne à ce jour satisfaction aux utilisateurs.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR À ANGRESSE

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026. À Angresse, comme partout en France, elles s'accompagnent de nouveautés importantes. Voici un guide pratique pour tout comprendre.

LES NOUVEAUTÉS LOCALES

UN 3^E BUREAU DE VOTE À LA SALLE AMANIOU

Pour se conformer au code électoral et améliorer l'accueil, **un nouveau bureau** ouvrira à la **salle Amaniou**.

La commune disposera désormais de :

- **Bureau n°1 : Salle des Fêtes**
- **Bureau n°2 : Salle des Fêtes**
- **Bureau n°3 : Salle Amaniou (nouveau)**

REDISTRIBUTION DES CARTES ÉLECTORALES

Afin de répartir les électeurs entre les trois bureaux :

- **De nouvelles cartes électORALES** seront distribuées quelques jours avant la date du premier scrutin.
- Vérifiez bien le **numéro de votre bureau** indiqué.
- En cas de perte ou de non-réception : demande de duplicita en mairie.

ASTUCE PRATIQUE :

un plan des trois bureaux sera affiché sur le site de la commune et devant la mairie. Des relances seront faites sur les différents mode de communication de la commune.

QUI PEUT VOTER ?

- Être inscrit sur la liste électorale de la commune.
- Avoir **18 ans au plus tard le 14 mars 2026**.
- Être français ou citoyen de l'Union européenne résidant en France et inscrit sur la liste électorale complémentaire pour les municipales.
- Présenter une pièce d'identité + nouvelle carte électorale.

INSCRIPTION ET MISE À JOUR

Pour tous les nouveaux habitants ou changement d'adresse est **inscription obligatoire**.

COMMENT FAIRE ?

- En ligne sur service-public.fr
- Ou directement en mairie, service Élections munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au nom de l'électeur et daté de moins de 3 mois (les factures de téléphone portables ne sont pas admises)

Changements d'état-civil : se rapprocher de l'INSEE.

Date limite : fin janvier 2026.

ACCESSIBILITÉ ET ACCOMPAGNEMENT

- Tous les bureaux de vote d'Angresse sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Les agents communaux seront mobilisés pour aider et répondre aux questions.
- Des panneaux d'orientation seront installés à proximité des bureaux.

FOIRE AUX QUESTIONS

J'ai perdu ma carte électorale, puis-je voter ?

Oui, avec une pièce d'identité et en étant inscrit sur la liste électorale.

Je reçois une nouvelle carte : que faire de l'ancienne ?

La nouvelle carte remplace automatiquement l'ancienne.

Je suis absent le jour du scrutin, puis-je voter par procuration ?

Oui, la procuration peut se faire en ligne sur maprocuration.gouv.fr ou au commissariat/gendarmerie.

FRISE CHRONOLOGIQUE DES ÉLECTIONS

- **Janvier 2026** → date limite d'inscription
- **Février 2026** → envoi des nouvelles cartes électORALES
- **Dimanche 15 mars 2026** → 1er tour
- **Dimanche 22 mars 2026** → 2nd tour

À RETENIR POUR ANGRESSE

- Ouverture d'un 3^e bureau à la **salle Amaniou**
- **Nouvelles cartes électORALES** pour certains habitants
- Dates des élections : **15 et 22 mars 2026**

Contact : mairie@angresse.fr

NOS ASSOCIATIONS

CLUB DE 3A

Ouvert à tous les retraités, et personnes de plus de 50 ans d'Angresse ou d'ailleurs, notre club vous accueille tout au long de l'année:

- le lundi pour un après-midi loisirs créatifs (couture, tricot, crochet, déco, ect...)
- le mardi et le vendredi pour tous les jeux de société
- le jeudi matin pour une marche
- le vendredi après-midi pour la pétanque.

Tout au long de l'année nous partageons des goûters, des repas... Nous organisons des sorties découvertes d'une journée et un voyage annuel de 6 à 7 jours.

Horaires d'ouverture du club:

Horaires d'été - de 14h30 à 17h30
Horaires d'hiver - de 14h à 17h

Montant de la cotisation: 20 euros pour l'année, assurance comprise.

Très important: Visitez notre site sur google, il est super bien fait. Vous y trouverez toutes nos activités, les photos de voyages et une mine de renseignements très utiles.

Belle fin d'année à tous tous,

Jeanine

POUR LES HORAIRES, LES DATES, OU TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT :

- 📞 Jeanine : 06 02 28 67 83
- 📞 Lulu : 06 89 70 84 74
- 🌐 sites.google.com/view/3angresse

A.D.A.M.A.I.D.

ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES INTER DÉPARTEMENTALE

Elle regroupe des Assistantes Maternelles Agréées (A.M.A.) en leur proposant une aide administrative (contrat de travail, déclaration d'impôts, aide aux courriers, etc...) et un soutien pour établir leurs contrats de garde d'enfants et les différents calculs (mensualisation, congés payés, régularisation, etc...).

Nous faisons partie de la Commission Consultative Paritaire Départementale (C.C.P.D.). Cette commission est constituée de 8 membres (4 représentants le département et 4 représentants les A.M.A. et les Assistantes Familiales) élus pour 6 ans, qui statuent sur les retraits, les non-renouvellements et les apports de restriction au contenu des agréments ainsi que la formation professionnelle.

Nous organisons un goûter et un spectacle de Noël réservé aux adhérentes, aux enfants qu'elles accueillent ainsi que leur famille.

Notre association est ouverte à toutes les A.M.A. du département des Landes.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- 📞 Sylvie DUPIN : 05 58 43 95 30
- ✉️ adamaidlandes@gmail.com
- 🌐 **ADAMAID**

ASSOCIATION A.D.N.

LA DANSE AU CŒUR DE VOTRE BIEN-ÊTRE

INTRODUCTION

L'association ADN entame sa 4^{eme} saison à Angresse, toujours fidèle à sa vocation : promouvoir la danse comme source de bien-être, de partage et de vitalité.

LES COURS

Encadrés par Marisol et Pia, l'équipe propose des cours de Flamenco, Sévillanes, Danse Tribal ATS (American Tribal Style), Fusions orientales et Zumba, accessibles à tous les âges et niveaux. Les cours, dispensés à la salle des fêtes d'Angresse du lundi au jeudi, permettent à chacun de progresser à son rythme, dans une atmosphère conviviale et bienveillante.

ÉVÉNEMENTS

L'association organise et participe également à de nombreux événements culturels et festifs:



- Week-end Zumba / Sévillanes – Journée de la Femme
- projection de films cultes
- Gala de fin d'année
- Festival Arte Flamenco de Mont-de-Marsan et animations locales (fêtes, EHPAD, forums, etc.)

NOUVEAUTÉ 2026

Grande nouveauté cette saison : ADN organise un week-end Portes Ouvertes les 10 et 11 janvier 2026 ! Ces deux journées permettront à tous – enfants, ados et adultes – de venir essayer gratuitement l'ensemble des activités proposées : Flamenco, Sévillanes, Tribal, Fusion orientale et Zumba. Ce sera également l'occasion d'accueillir de nouveaux élèves et d'ouvrir de nouveaux créneaux débutants à partir de janvier, afin de préparer leur participation au gala de fin d'année. Le gala de fin d'année 2026 aura lieu le samedi 13 juin et promet une soirée haute en couleurs et en émotions !



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

DANSE (Flamenco, Sévillanes, Tribal, Fusion):

- 📞 Marisol : 06 12 43 66 83
- ✉️ marisolflamenco@orange.fr

ZUMBA:

- 📞 Pia : 06 17 77 09 75
- ✉️ pia-garcia@hotmail.fr

ANGRESSE RANDO

1KM À PIED, ÇA USE...ÇA USE

Qui n'a jamais eu cette petite ritournelle infantile dans la tête, c'est dans cet état d'esprit que le club ANGRESSE RANDO au travers de ces petites et moyennes randonnées, libère l'intellect, renoue le contact avec la nature qui, à elle seule, laisse nos ménings imaginées les scènes historiques des combats de nos ancêtres, chacun défendant son territoire et son patrimoine culturel, l'actualité nous rappelle que l'on pourrait croire que la page est tournée mais en vain.

Pour le plaisir des yeux, la nature nous offre ce qu'elle à de plus beau au travers des arbres centenaires, une végétation luxuriante mélangeant les couleurs changeantes de chaque saison.

Pour illustrer ces propos, les animateurs d'ANGRESSE RANDO ont su cette année 2025 rendre attractives les escapades de loisirs et culturelles :

- Janvier - sortie raquettes en Andorre
- Février - sortie raquettes à Gourette
- Juin - séjour en sierra de Guara « Nocito »
- Septembre - escapade en Corrèze niveau 2/3
- Septembre - escapade en Ariège niveau 3/4/5

Parallèlement, la continuité des sorties hebdomadaires « mardi et jeudi » sont venues compléter le panel des randonnées, associant une diversité de dénivélés à l'ouverture d'horizon nouveau.

Continuité de notre démarche écologique. **Transport sur site avec les 2 minibus du club (18 places) pour mieux réduire l'impact carbone.**

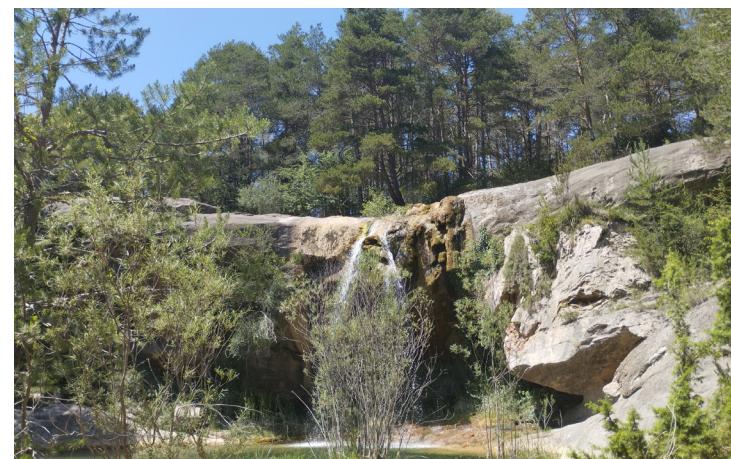
Amoureux de la nature, seul ou avec des amis, petit, moyen ou grand marcheur, rejoignez nous en cliquant sur le site internet :

www.angresserando.fr

Angresse rando est une association de marche 100% nature, conviviale et solidaire.

Ses animateurs chevronnés, la fidélité des sponsors, le chef mécano, le support logistique, son bureau et son conseil d'administration, tous bénévoles, ne ménagent pas leur peine pour faire vivre le club, atteignant ce jour plus de 90 adhérents.

UN GRAND MERCI A TOUS



B&M COMPAGNIE

UN ACTEUR CULTUREL IMPLANTÉ DANS LES LANDES

Installée dans les **Landes** depuis 2022, après plusieurs années d'activité au Pays Basque, la **B&M Compagnie**, dirigée par **Manon Bastardie**, s'impose comme une référence régionale dans la création et la diffusion de spectacles de danse.

La compagnie a pour vocation de partager des œuvres de grande qualité, mêlant danse **classique et contemporaine**, avec le souci constant de rendre cet art accessible au plus grand nombre. Dès le mois de **novembre**, elle se produira dans différentes communes landaises avec des spectacles ambitieux tels que le **Lac des Cygnes**, présenté à **Moliets** et à **Rion-des-Landes**, entre autres. L'agenda complet des représentations est disponible sur le site internet de la compagnie.

La B&M Compagnie ne se limite pas à la scène : elle mène de nombreux **projets de médiation culturelle** auprès de publics variés, en lien avec des structures locales. Elle collabore notamment avec le **collège et l'école d'Angresse**, offrant aux jeunes la possibilité de découvrir la danse de l'intérieur, de rencontrer des artistes et de s'initier aux processus de création.

La compagnie poursuit également son développement grâce à **son studio de danse à Tarnos**, un lieu de pratique ouvert depuis septembre 2025. Elle y propose



des **cours de danse classique et contemporaine loisirs**, accessibles à toutes et à tous, dans une atmosphère conviviale et passionnée.

En conjuguant diffusion de spectacles, actions de médiation et enseignement, la B&M Compagnie affirme son rôle d'acteur culturel majeur, contribuant à la vitalité artistique des Landes et à l'épanouissement de ses habitants.



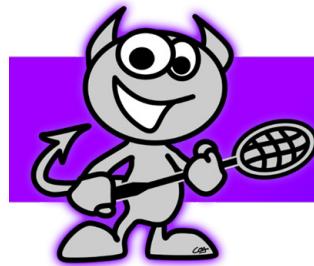
BADASS

C'EST LA CINQUIÈME ANNÉE POUR BADASS !

Le club BadAss prend de l'ampleur avec presque 70 adhérents qui ont choisi de pratiquer le badminton à Angresse. Le club évolue en fournissant des volants de meilleure qualité, la mise à disposition régulière d'un entraîneur diplômé, une participation aux compétitions, et la participation aux trophées départementaux. Un pôle compétiteur est désormais disponible, vous avez donc le choix entre une ambiance loisir ou compétition, le badminton est un sport ludique et accessible.

Les séances ont lieu dans le très beau gymnase du collège Badinter, route de Saubion. Le club continue à s'engager pour l'animation dans le village en participant aux fêtes d'Angresse et en créant des événements pour assurer la cohésion.

Toutes les infos utiles sont disponibles sur le site internet
<https://badass.angresse.com>



*Badass
Angresse*



ARA

L'Association des Randonneurs d'Angresse propose de développer la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne. L'ambiance y est très chaleureuse, ce qui attire de plus en plus de potentiels adhérents recherchant l'évasion et la convivialité.

Nous marchons et pas que ! Des manifestations festives sont organisées et contribuent à créer du lien entre les adhérents.

Deux sorties pédestres sont proposées, tous les mardis, au départ d'Angresse, de difficultés différentes pour satisfaire un maximum d'adhérents.



La majorité des randonnées se faisant dans le pays Basque. Nous disposons de 2 minibus de la commune pour faciliter les déplacements.

Retrouvez-nous sur notre site :

<https://rando-ara.fr>

Vous y retrouverez une compilation de toutes les sorties avec topos et photos.

CONTACTS :

- 📞 Mariano GARCIA (Président) : 06 02 33 31 90
- 📞 Patrice SIMONET (Trésorier) : 06 47 11 78 56
- 📞 Michelle DAUGEY (Secrétaire) : 06 03 54 75 04

GVA

C'EST LA RENTREE !!!

Retrouvez l'association de Gymnastique Volontaire d'Angresse avec des nouveaux jours et horaires...

Envie de bouger... venez donc participer à nos nouvelles séances avec les animatrices Katia et Marielle.

On vous propose 2 cours d'essai gratuits pour tester, s'amuser et découvrir l'ambiance pour les sessions suivantes :

- **Gymnastique Dynamique** le mardi de 19h à 20h au Dojo
- **Bodyzen** le mercredi de 17h à 18h au Dojo

CONTACT :

📞 Lysiane : 06 84 47 02 85



COMITÉ DES FÊTES

LE COMITÉ DES FÊTES D'ANGRESSE : UNE ÉQUIPE QUI A LE SOURIRE ET QUI LE PARTAGE !

Le comité des fêtes d'Angresse continue de faire rayonner la commune grâce à l'énergie et à l'enthousiasme de ses membres. Sous la nouvelle présidence de **Nicolas Luquet** et **Margot Fillonneau**, l'équipe a su insuffler un élan tout particulier, capable de fédérer anciens et nouveaux bénévoles autour de moments de partage et de convivialité.



JUDO

VENEZ FAIRE DU JUDO À ANGRESSE !

La saison 2025-2026 du **Judo Shiai Club Angresse** a commencé début septembre, dans une ambiance toujours aussi dynamique et conviviale !



Cette année, nos jeunes judokas sont encadrés par deux enseignants passionnés : **Patrick**, qui assure les cours du lundi, et **Thierry**, présent le jeudi.

Les entraînements s'adressent aux enfants **de 4 à 13 ans**, répartis par tranches d'âge et de niveau, afin que chacun puisse progresser à son rythme tout en découvrant les valeurs du judo : respect, maîtrise de soi et entraide.

Le club est heureux d'accueillir de nouveaux pratiquants et remercie les familles pour leur confiance renouvelée. Que cette saison soit riche en apprentissages, en partage et en bons moments sur le tatami !

Pour tout renseignement ou pour une inscription, n'hésitez pas à venir nous rencontrer au Dojo, place de la Mairie, ou à contacter le club via le mail.

RENSEIGNEMENTS :

✉ judo.shiai.club@gmail.com

REMI NOSTE ESTELLE

Avec près de **60 membres actifs**, de tous âges et horizons, le comité ne manque ni d'idées ni de bonne humeur pour offrir aux Angressois, mais aussi aux habitants des communes voisines, des animations et fêtes chaleureuses et réussies. Cette belle mobilisation collective a permis d'animer notre village et de créer des souvenirs précieux pour petits et grands.

Bravo à toutes celles et ceux qui contribuent, avec générosité et passion, à faire vivre l'esprit festif d'Angresse !

Chères Angressoises et chers Angressois,

Voilà maintenant presque 7 ans que notre association existe. Elle a pour but d'aider les patients atteints de cancer ainsi que leur famille.

Nous les soutenons à travers des dons à des associations ou instituts (la Ligue contre le Cancer, Hope Team East à Capbreton, la pena Kimio à Bayonne, les Seintillantes à Dax, la Holi à Hagetmau...l'institut Bergonié à Bordeaux), des dons personnels, une participation à des projets hospitaliers.

Nous récoltons des fonds à travers les adhésions à l'association, les dons et l'organisation une fois par an d'une journée festive sur Angresse.

Cette année, nous avons organisé un trail et une marche à l'occasion des fêtes d'Angresse le samedi matin ainsi qu'un repas le midi avec animation musicale. Ce fut une journée très conviviale et appréciée de tous malgré un temps capricieux, nous espérons une météo plus clémente l'année prochaine. Car oui il y aura une 3ème édition, vous pouvez déjà commencer l'entraînement !

Elle a bien sûr été rendue possible grâce à l'effort combiné des bénévoles du trail et de l'association dont nous ne remercierons jamais assez de tout l'investissement fourni.



RENSEIGNEMENTS :

✉ reminosteestele@gmail.com

YOGA

Yoga Traditionnel Indien à Angresse (Salle Amaniou) les jeudis de 10h/11h30 et le soir 19h30/21h

Un yoga complet et varié qui s'intéresse à l'individu dans sa globalité. On y aborde les huit branches du yoga, philosophie et règles morales, les postures, la respiration, la concentration, la relaxation, la méditation... Ouvert à tous, possibilité de faire une séance d'essai

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

📞 06 21 07 44 29

✉ fabienne@yogasoham40-64.fr

🌐 www.yogasoham40-64.fr



KONTAINER

UN TIERS-LIEU PORTÉ PAR UNE ÉQUIPE ARTISTIQUE

Implanté sur la commune d'Angresse dans une zone artisanale, Kontainer se présente comme un "Espace de création partagée / Fabrique artistique / Réceptacle à projets". L'équipement a été ouvert en 2016 par la compagnie de danse contemporaine Androphyne. Dès sa création, Kontainer a adhéré à la Coopérative des Tiers-Lieux et a souhaité s'ouvrir à d'autres équipes que la seule compagnie Androphyne.

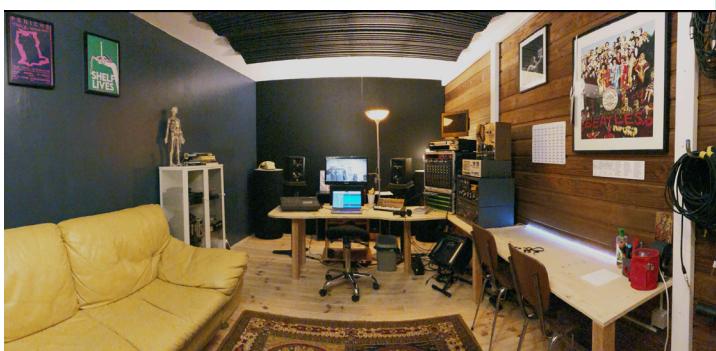
Le lieu dispose aujourd'hui de quatre espaces :

- un espace de coworking composé d'une trentaine d'entrepreneurs sur l'année et développant diverses activités (graphiste, chercheur, traducteur, web designer, associations...)
- un espace de création et de représentation dédié aux artistes (ERP de type Y / catégorie 5) de toutes les disciplines
- un studio d'enregistrement franco-britannique - Recording United, qui travaille en collaboration avec des mixeurs anglais
- un atelier partagé dans un local occupé par des artistes et artisans d'univers différents (céramique, peinture murale, illustration, édition...)

Chaque année, entre 20 et 30 artistes ou équipes artistiques sont accueillis en résidence et quatre sont directement coproduites par le lieu. Une collaboration sur les résidences s'est construite avec deux autres lieux comme la Marenquine (Soustons) et le théâtre l'Horizon (La Rochelle).

Outre ces résidences pouvant faire l'objet de sorties publiques, diverses activités sont développées : concerts, expositions, événements artistiques, ateliers d'éducation populaire et do it yourself (DIY), rencontres réseaux, enregistrements, diffusion et production de groupes musicaux grâce au label Cowboy à la mode.

Par ailleurs, la compagnie Androphyne continue à produire et diffuser ses spectacles dans un réseau local, régional et national. Elle développe également de nombreux projets d'action culturelle sur le territoire des Landes.



PELOTE

Le club de pelote d'Angresse a pour vocation de faire vivre un sport traditionnel de la région à travers plusieurs disciplines et plusieurs terrains de jeu.

Nous jouons désormais au chaud tout l'hiver au collège dans un mur à gauche puis lorsque les beaux jours arrivent nous allons taper la pelote sur le fronton près de l'école.

Le club accompagne ses joueurs à travers des entraînements réguliers le lundi et mercredi soir et permet à ceux qui le souhaitent de participer aux compétitions départementales et nationales.

La section féminine et débutant ouverte l'année dernière a bien pris forme et compte aujourd'hui une dizaine de licenciés. N'hésitez pas à venir essayer ce sport typique de la région, le club pourra vous prêter du matériel pour vos débuts.

Le fronton d'Angresse accueillera des finales de championnats de France en 2026 ce qui permettra de voir jouer les meilleurs pelotaris nationaux l'année prochaine sur Angresse.

N'hésitez pas à nous contacter par mail.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

angresse.sports@gmail.com
 [angresse pelote](#)

LES ARTS MÉLÉS

Chers habitants d'Angresse,

L'Association Les Arts Mélés vous reçoit le Mardi au sein du village pour sa deuxième année. Salle Amaniou, premier étage, pour des cours de Danse Contemporaine, à partir de 4 ans.

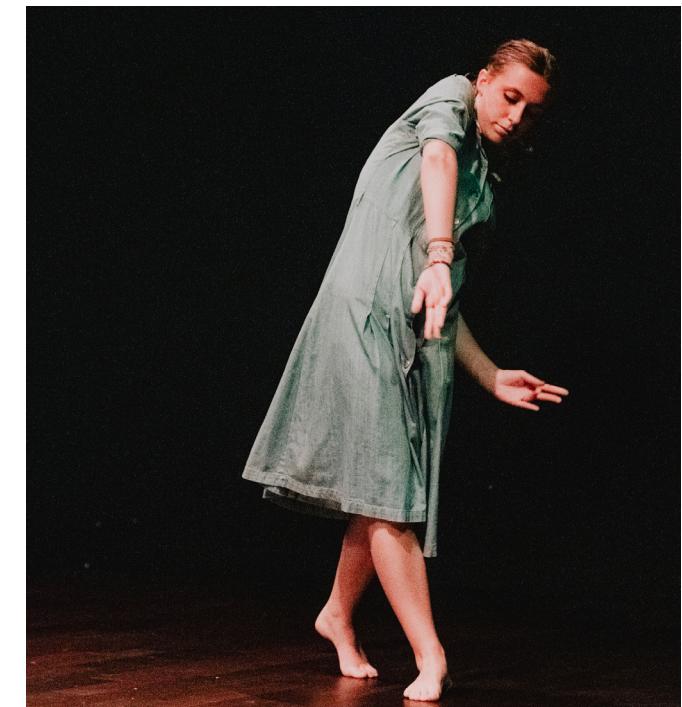
Le Mardi : 17h30 : les plus petits
18h30 : jeunes
10h - 12h : adultes et créations

Danse Contemporaine avec Maïa Artheix-Althabegoity.
Cours et Spectacles.

Maïa est chorégraphe et enseigne depuis 2004 dans le Sud des Landes.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Maïa : 06 23 57 33 73
 www.lesartsmeles.eu



LES ARTS D'ANGRESSE

L'Association Les Arts d'Angresse regroupe une trentaine d'adhérents. Elles se réunissent autour de Corinne MICHON, leur professeur, pour s'adonner plusieurs fois par semaine à la pratique picturale de leur choix.

Toute personne peut y adhérer quel que soit son niveau, débutant ou plus confirmé, ce qui apporte une réelle dynamique à tous les groupes.

La proposition des techniques utilisées est riche :

- Lundi 14h à 16h : acrylique / huile / aquarelle – tous niveaux
- Mardi 14h à 16h : acrylique / huile / aquarelle – tous niveaux
- Jeudi 9h30 à 11h30 : aquarelle – tous niveaux
- Jeudi 13h30 à 15h30 : acrylique / huile – tous niveaux

Les cours ont lieu à la salle Amaniou à Angresse, face à la Mairie. Ils se déroulent avec sérieux et motivation, dans une ambiance amicale et bienveillante à laquelle chacun apporte sa personnalité.

Des stages pour enfants peuvent également être proposés pendant les vacances scolaires.

La vie de l'association est rythmée par des sorties, visites

de musées et d'expositions, proposées selon leur intérêt et organisées par le Bureau, mais chacun est vivement sollicité pour faire des propositions. Les adhésions restent possibles en cours d'année.

EXPOSITION les 28 et 29 mars 2026 à la Mairie d'Angresse !



CONTACT :

- **Nicole COLCHEN (présidente) : 06 09 26 10 58**
• **Corinne MICHON (professeur) : 06 83 97 17 40**

LES POUPOONS D'ANGRESSE

« Les Poupons d'Angresse » s'est constitué en 2017. Elle permet aux Assistantes Maternelles Agréées de la commune de se regrouper dans une salle d'activités, mise gracieusement à disposition par la mairie, au sein du groupe scolaire d'Angresse.

Rompre l'isolement lié à l'accueil d'enfants en bas âge, favoriser la socialisation et les échanges des enfants, proposer des activités différentes, échanger sur les bonnes pratiques sont les principaux buts de l'association.

L'association est ouverte en priorité aux Assistantes Maternels Agréés exerçant sur la commune d'Angresse. Pour adhérer et profiter des ateliers avec les enfants gardés, merci d'envoyer un courriel.

Présidente : Isabelle DUCASSE



RENSEIGNEMENTS :

✉ lespouponsdangresse@gmail.com

SAUVONS NOS BARTHES

Lors de notre dernière assemblée générale, ce printemps, nous étions partagés entre désillusions et espérances.

Notre plus grande désillusion concernait et concerne toujours l'enlèvement des sables excédentaires dans le CANAL BLANC (Ruisseau du moulin de Lamothe) à l'approche du pont de Lauga. Et pourtant, l'Association a divulgué un relevé officiel faisant état d'un excédent de 47cm de sable au-dessus du radier du pont ce qui ne devrait pas être acceptable dans la gestion hydraulique dudit CANAL BLANC.

Les choses ont néanmoins bougé au niveau du CANAL NOIR d'ANGRESSE. Pour améliorer l'écoulement, le Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud prônait la remise de ce canal dans son lit initial. En suivant les préconisations du Syndicat, la propriétaire a financé des travaux de creusement dans sa propriété. Il faudra voir dans quelques années l'impact de ce changement pour le fonctionnement hydraulique dans nos barthes, l'Association restant dubitative au regard des niveaux respectifs du CANAL NOIR d'ANGRESSE et du CANAL BLANC s'il ne change.

Parallèlement, le Syndicat a aidé par des travaux d'enlèvement de végétations qui faisaient obstacle ainsi que par des travaux d'enlèvement de jussie et reprofilage du fossé qui relie encore aujourd'hui le CANAL NOIR d'ANGRESSE au CANAL BLANC. L'Association espère y voir une volonté de normalisation des relations ASSOCIATION/SYNDICAT en souffrance à l'époque de notre Assemblée Générale.

Ces derniers travaux et un été de sécheresse exceptionnelle nous ont offert une année d'allégresse où les tracteurs ont pu enfin revenir dans certaines de nos anciennes prairies, les nettoyer et broyer la jussie. Précisons qu'il faudra une répétition d'été très sec et de broyages réguliers pour permettre à l'herbe de concurrencer la jussie.

La bonne nouvelle, c'est l'intérêt renaissant de la société VINCI pour le dossier des Barthes d'ANGRESSE et de BENESSE MAREMNE, en la personne de Monsieur Philippe GABORIT, responsable Environnement, qui était en recherche d'un site pour mener à bien un dossier de Site Naturel de Compensation de Restauration et Renaturation (SNCRR) en collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et qui a découvert un dossier déjà bien avancé dans les archives



de VINCI. Une entrevue sur site a eu lieu le mardi 1er juillet en présence de Monsieur Philippe GABORIT et de deux de ses collaborateurs, à laquelle nous avions convié Monsieur le Maire d'ANGRESSE, Philippe SARDELUC, ce qui a permis à M. GABORIT de se rendre compte de l'ampleur des dégâts et d'où l'étendue de la tâche après des années d'abandon. Celui-ci n'a pas manqué de montrer son incrédulité sur la situation du site et son incompréhension sur l'absence d'intervention contre la propagation des plantes invasives telles la jussie. Donc, aujourd'hui, nous sommes suspendus aux décisions qui seront prises dans les prochains mois, par la société VINCI et la DREAL, en espérant une issue favorable à ce dossier.

Nous comptons toujours sur votre soutien pour partager la défense de notre cause auprès du plus grand nombre.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Philippe Brun

NOUVEAUTE : vous pouvez nous rejoindre, en plus de notre page FACEBOOK, sur notre page INSTAGRAM « SAUVONS NOS BARTHES »

TENNIS

TENNIS CLUB D'ANGRESSE

Le début de la saison 2025/2026 se caractérise par une baisse légère d'effectif. Nous accueillons dans notre club 68 enfants et 42 adultes. Cette année, nous avons décidé d'augmenter nos tarifs de 15€ en moyenne par catégorie pour palier au déficit annoncé lors de notre assemblée générale de décembre 2024.

MANIFESTATIONS 2024/2025

Cette année, nous avons décidé d'organiser deux TMC (Tournoi Multi-Chance) dans un premier temps, le TMC femme 4 -ème série et par la suite deux TMC hommes de 3 -ème et 4 -ème séries. Ça a été une nouvelle édition pour nous mais cela a été une réussite.

Ces compétitions n'auraient pas été possible sans le travail de notre juge arbitre Leila Rebika qui a fait un énorme travail pour que tout se déroule sans embûche. Un grand merci à elle !! Il nous a fallu abandonner l'idée d'organiser notre tournoi estival annuel car nous manquions de bénévoles pour l'organiser.

Cette année, la fête du tennis a été délocalisée sur le fronton à la suite de normes de sécurité. Nous avons su nous adapter à ce changement et cela a bien fonctionné. L'autre nouveauté de l'année : la fête de la musique et le vide grenier qui ont été aussi une réussite.

Nous remercions tous nos bénévoles sans lesquels, les manifestations ne fonctionneraient pas. Ce sont souvent les mêmes personnes mais elles répondent toujours à nos sollicitations.

PLUSIEURS PAGES SE TOURNENT

Cette rentrée marque une transition importante au sein de notre association avec l'arrivée d'un nouveau visage et le départ de plusieurs personnes. C'est une page qui se tourne mais aussi une nouvelle qui s'ouvre avec



continuité et engagement.

Lors de l'assemblée générale de décembre 2024 et après de nombreuses années à la tête de notre association, le président Jean Michel Dagnan a décidé de passer le flambeau après plus de 15 ans. Visionnaire, engagé et profondément humain, il a su au fil des années, insuffler sa dynamique porteuse et affirmer ses valeurs qui nous ressemblent. Son départ marque la fin d'une époque mais son empreinte restera durablement gravée au sein du club. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour son dévouement.

DÉPARTS À LA RETRAITE

Nous saluons également le départ à la retraite de notre professeur Sylvie Gardette et de sa fidèle collaboratrice Anne Marie Uthurbide aide monitrice de tennis après de nombreuses années dans notre club. Ensemble, elles ont contribué leur savoir avec passion, rigueur et bienveillance.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION PREND LE RELAIS

Nous avons le plaisir d'accueillir Nicolas Degos qui rejoint notre équipe en tant que nouveau professeur de tennis. Tout fraîchement diplômé et d'une pédagogie innovante, il s'inscrit dans la continuité

tout en apportant une nouvelle énergie et un regard neuf sur notre sport. Son arrivée représente une promesse d'avenir et un souffle nouveau que nous accueillons avec enthousiasme. Toute l'équipe lui souhaite la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE

La nouvelle saison est entamée et avec elle de nouveaux défis pour la nouvelle présidente Chantal POMMIERS et son bureau :

Trésorier : POMMIERS Thierry

Secrétaire : REBIKA Leila

Responsable compétition : DOUSSI Vincent

Nous avons de nouvelles ambitions et toujours la même passion du tennis.

Des projets pleins le calendrier :

- Le TMC femme en mars
- Le fête du tennis en juin
- Le TMC hommes fin juillet début aout
- Un TMC Jeunes
- Le vide grenier en septembre

Le bureau compte sur chacun de vous, compétiteurs, loisirs, jeunes, parents et bénévoles, pour continuer à faire vivre notre club dans un esprit de convivialité et de dépassement de soi. Nous souhaitons aussi remercier les équipes féminines et masculines et jeunes ainsi que les capitaines d'équipes qui ont fièrement représenté les couleurs du club dans les différentes compétitions régionales.

Un grand bravo pour votre esprit d'équipes, votre combativité et votre belle progression tout au long de



VOLLEY

La JSAVB est affiliée à la Fédération Française du Volley-ball (FFVB).

Nous prévoyons plusieurs compétitions aussi bien que des tournois amicaux tout au long de l'année pour tous niveaux.

N'hésitez pas à venir soutenir nos équipes !

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- <https://www.volley-academie.com/>
 jsavb40@gmail.com
 Jeanne & Serge Académie Volley Ball
 JSAVB40

VTT

Au club **Les Copains d'Abord VTT**, le dimanche matin commence souvent avec un dilemme : rester sous la couette ou aller rouler dans les bois ? Heureusement, la réponse arrive vite quand on pense aux copains qui attendent déjà, casque vissé sur la tête, pied sur la pédale, prêts à partir explorer les moindres recoins d'Angresse et des alentours. Et là, hop, c'est parti direction Capbreton, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons ou Saubion, selon ce que les chefs de file auront improvisé... parce que le GPS, c'est surfaït, n'est-ce pas ?

Sur les pistes, l'air sent bon les pins... enfin, ceux qui restent encore debout, courageux survivants face aux coups de vent, aux coupes rases, aux parasites et aux promoteurs immobiliers. Nous, on pédale en plein cœur de la nature, avec le chant des oiseaux et les pneus qui crissent dans le sable. Et si parfois le terrain



devient technique, on fait semblant d'être confiants, avant de se demander pourquoi les racines se sentent obligées d'être aussi espiègles.

Mais le VTT aux Copains d'Abord, c'est aussi tout un art de vivre :

- Une montée = un encouragement collectif
- Une descente = des hurlements de joie... ou de surprise
- Un arbre très près du guidon = une bonne anecdote pour plus tard
- Une crevaison = une pause stratégique pour rigoler et sortir les outils

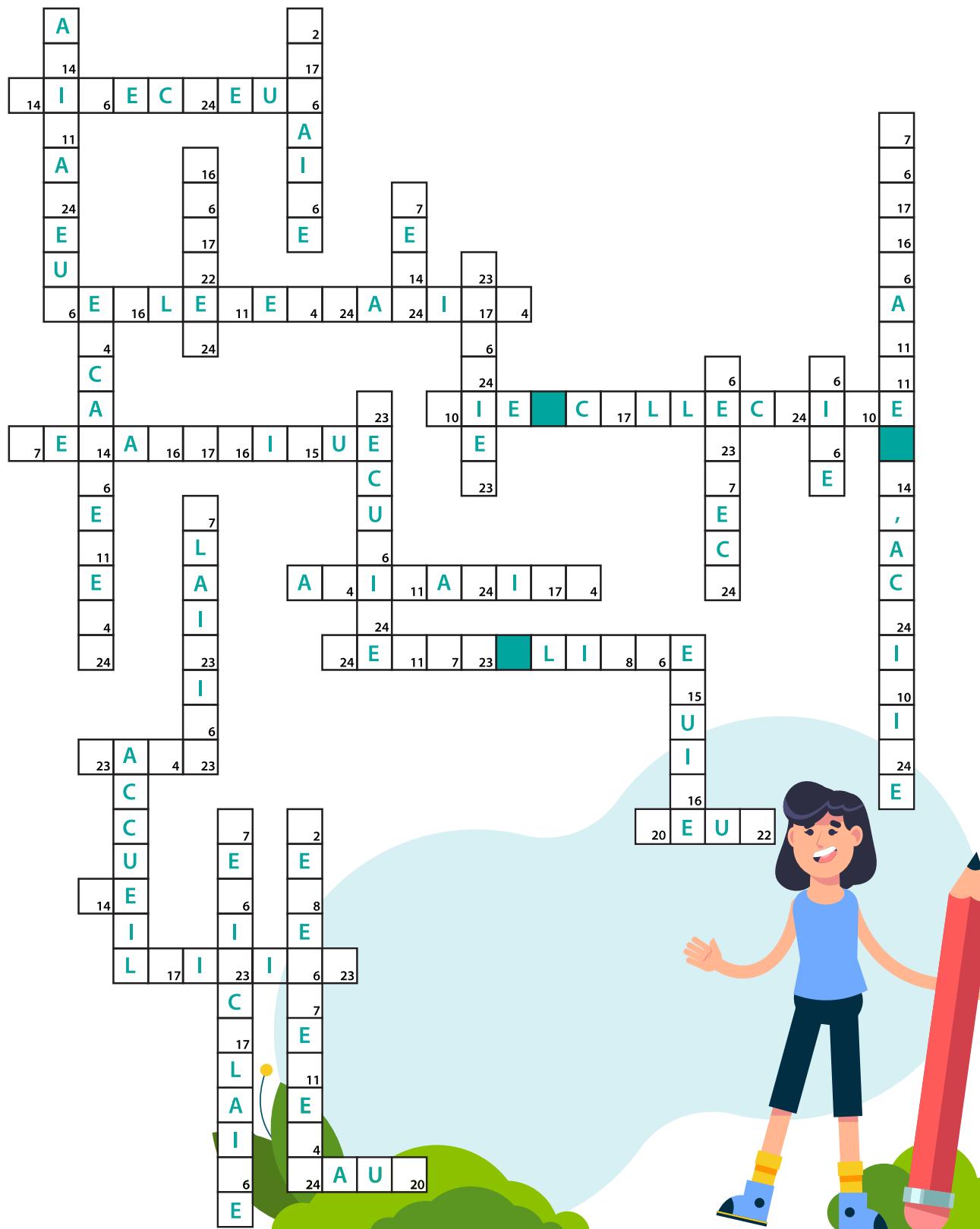
Et puis il y a la fameuse récompense finale : revenir ensemble, avec les visages rouges, les vêtements décorés par la boue locale, et cette fierté discrète d'avoir bien commencé la journée. Certains disent que le meilleur moment, c'est la douche après... mais nous, on sait que c'est le partage, l'amitié qui nous font revenir chaque semaine.

Parce qu'au fond, rouler avec les Copains d'Abord VTT, c'est un peu comme un remède magique : ça efface le stress, ça recharge le moral, et ça sculpte les mollets (enfin... c'est en cours). Et quand arrive le dimanche suivant, on remet ça, sans hésiter : même heure, même sourire, même envie de profiter ensemble des merveilles de nos Landes adorées.

Les Copains d'Abord VTT : des chemins, des copains, et des souvenirs qui roulent longtemps !

L'ACCUEIL DE LOISIRS EN QUELQUES MOTS

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
1	3	5						9		12										21					



RENSEIGNEMENTS :

✉ lescopainsdabordvtt@sfr.fr

LA GESTION DE LA PUBLICITÉ

LA GESTION DE LA PUBLICITÉ DÉVOLUE AU MAIRE
DEPUIS LE 01 JANVIER 2024

QUE SE PASSAIT-IL AVANT LE 1ER JANVIER 2024 ?

La gestion des autorisations d'installation des nouvelles publicités extérieures (enseigne, totem, pancarte...) relevait de la compétence de l'Etat, représenté par la Préfecture (DDTM) qui appliquait, pour le plus grand nombre, les dispositions de la réglementation nationale. Dans certaines villes, un règlement Local de Publicité (RLP) fixait des règles propres au territoire et permettait au Maire d'assouplir ou durcir cette réglementation régie par le code de l'environnement.

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 a prévu un ensemble de mesures, visant à lutter contre le dérèglement climatique et renforcer notre résilience face à ses efforts. Parmi elles, se trouvent des dispositions en faveur d'une meilleure régulation de la publicité et ainsi diminuer les incitations à la consommation.

TAILLER VOS HAIES :)

SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ : PENSEZ À TAILLER VOS HAIES !

Avec la belle saison, la végétation s'épanouit... parfois un peu trop ! Branches, haies et racines qui dépassent sur la voie publique peuvent réduire la visibilité, gêner la circulation des piétons, des cyclistes, et entraver les personnes à mobilité réduite et même provoquer des accidents.

Chaque propriétaire riverain est responsable de l'entretien de ses haies, arbres et plantations bordant la voie publique. En cas d'accident causé par un défaut d'élargissement, votre responsabilité civile pourrait être engagée (articles 1241 et 1242 du Code civil).

...ET DEPUIS LE 01 JANVIER 2024 ?

Afin de protéger l'environnement, le cadre de vie et les paysages naturels ou urbains, depuis le 01 janvier 2024, les communes et intercommunalités se sont vu confier les demandes d'instruction des enseignes, pré-enseignes et publicités.

En ce qui nous concerne, chaque commune de Macs instruit ses propres dossiers.

En l'absence de règlement local ou intercommunal de Publicité, c'est le code de l'environnement qui réglemente le territoire. Notre inscription au titre du site inscrit des étangs landais sud nécessite l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France à l'instar des demandes d'urbanisme.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Pour tout projet relatif à cet objet, que vous soyez un particulier ou un professionnel, nous vous demandons de bien vouloir vous rapprocher du service urbanisme de la Mairie.

INTRA MUROS

ANGRESSE SUR INTRAMUROS !!

L'application panneau Pocket, qui est un des moyens de communiquer avec les administrés depuis 5 ans et la période de Covid, est remplacée depuis le 1er octobre, par l'application IntraMuros.

Cette application (dont le coût est pris en charge par l'Agence Landaise Pour l'Informatique) apportera des nouveautés que nous vous laissons découvrir !



Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !



LA LÉGALISATION DE SIGNATURE : QU'ES AQUO ?

La légalisation de signature permet de faire authentifier votre propre signature sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.

Le décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000 a supprimé la légalisation des signatures apposées sur les pièces à destination des administrations françaises. De ce fait, aucune d'elles ne peut l'exiger sur un document qui lui est destiné.

POUR QUELS DOCUMENTS PEUT-ON DEMANDER UNE LÉGALISATION DE SIGNATURE EN MAIRIE ?

En France, la légalisation de signature reste exigée, uniquement en cas d'éloignement géographique, sur les documents demandés par :

- Les notaires pour des procurations, pouvoirs, mandats, etc.
- Les agences immobilières pour des cautionnements de logement.

Le document ne doit pas comporter d'écrit portant préjudice à un tiers (personne privée ou Etat étranger) ou s'avérer contraire à l'ordre public. Le document doit également être rédigé en langue française.

L'article 7 du décret n° 2020-1205 précité indique ainsi que : « Pour être légalisés, les actes publics et les actes sous seing privé doivent être rédigés en français ou, à défaut, être accompagnés d'une traduction en français effectuée par un traducteur habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives françaises ou d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Suisse, ou auprès des autorités de l'Etat de résidence ».

L'obligation de rédaction en français permet également de s'assurer que le document ne porte pas atteinte à l'ordre public.

QUI PEUT LÉGALISER UNE SIGNATURE ?

Le maire est tenu de légaliser la signature de l'un de ses administrés. (article L. 2122-30 du Code général des collectivités territoriales). Lorsqu'il légalise la signature, le Maire intervient en tant qu'agent de l'Etat : il engage donc la responsabilité de ce dernier et non celle de la commune en cas de faute dans l'exercice de cette mission. Il peut aussi donner délégation à un ou plusieurs agents communaux (article R2122-8 du code précité). A noter

qu'il est également possible de s'adresser à un notaire mais la légalisation est alors payante (tarif libre).

LA PROCÉDURE DE LÉGALISATION

La légalisation de signature se fait uniquement à la mairie du lieu de domicile de la personne concernée ou éventuellement de sa résidence secondaire.

Pièces à fournir :

Celle-ci devra présenter sa pièce d'identité valide ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. En l'absence de pièce d'identité, la personne devra être accompagnée de deux personnes connues (ou qui présenteront elles même leurs pièces d'identité valides).

Elle signera le document uniquement en présentiel, devant le Maire ou l'agent communal qui a délégation. En effet la légalisation de signature permet de confirmer qu'une signature correspond bien à l'identité de la personne qui a signé.

EN CONCLUSION

En vertu de l'article L.2122-30 du CGCT, la légalisation de signature relève de la compétence du maire ou d'un agent le remplaçant. La légalisation de la signature doit nécessairement se faire en présence du signataire et l'acte doit être rédigé en français. La légalisation de la signature ne légalise pas le document ni son contenu mais uniquement votre signature.

La légalisation de signature ne doit pas être confondue avec la légalisation d'un document public étranger, ni avec la légalisation ou l'apostille d'un document public français à destination d'une autorité étrangère.

Les apostilles sont délivrées par les notaires depuis le 1er mai 2025. Les légalisations sont délivrées par les notaires à compter du 1er septembre 2025.

Quels actes publics et documents officiels peuvent nécessiter une apostille ou une légalisation ?

- Actes d'état civil (naissance, mariage, décès)
- Diplômes et certificats scolaires
- Jugements et décisions judiciaires
- Actes notariés
- Certificats administratifs (casier judiciaire, certificats de résidence, etc.)

LES BRUITS DE VOISINAGE

QU'EST CE QU'UN BRUIT DE VOISINAGE ?

Les bruits de voisinage sont réglementés par le Code de la Santé Publique. Ce dernier en distingue 3 catégories :

- Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (article R.1334-31 – CSP)
- Les bruits provenant des activités (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle) (articles R.1334-32 à R.1334-35-CSP) ;
- Les bruits provenant des chantiers (articles R.1334-36 -CSP).

Pour qu'un bruit puisse être reconnu comme un trouble anormal de voisinage, il doit **dépasser les inconvénients ordinaires** de la vie en collectivité. Les nuisances sonores peuvent être **ponctuelles** (par exemple une fête) ou **répétitives** (abolements, musique forte), de jour (7h à 22h) comme de nuit (22h à 7h).

Trois critères principaux sont pris en compte pour apprécier l'anormalité d'un bruit :

- L'intensité du bruit, c'est-à-dire la gravité du trouble qu'il suscite
- La durée et la répétition, une nuisance ponctuelle étant moins souvent considérée comme un trouble qu'une gêne récurrente
- Et le contexte local (zone urbaine ou rurale, professionnelle ou résidentielle). Par exemple, un bruit jugé tolérable dans un environnement urbain dense peut être considéré comme anormal dans un quartier calme.



QUELLES DÉMARCHE PUIS-JE ENTREPRENDRE SI JE SUIS CONFRONTÉ À UN BRUIT DE VOISINAGE ?

Il est recommandé de vérifier s'il existe un arrêté municipal ou préfectoral concernant le bruit. A ce jour, il n'y a pas d'arrêté municipal réglementant le bruit sur la commune d'Angresse.

Il convient de se rapporter à l'arrêté préfectoral de prévention des nuisances sonores et de lutte contre le bruit du voisinage

des Landes du 25 novembre 2003 téléchargeable sur le site internet de la préfecture des Landes.

EN VOICI UN EXTRAIT DE QUELQUES RÈGLES :

- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ce de jour comme de nuit.
- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - ▶ les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
 - ▶ les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - ▶ les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00
- Les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que des installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

Quelles démarches en cas de bruits anormaux ?

Vous subissez un trouble anormal du voisinage lorsque les bruits provenant de chez vos voisins dépassent les désagréments ordinaires de la vie en collectivité en raison de leur intensité, de leur durée ou de leur répétition.



1 Aller voir son voisin

Pour l'informer de la gêne subie et trouver une solution commune pour y mettre fin

Si les nuisances persistent



2 Lui envoyer un courrier simple

Pour lui demander de faire cesser les nuisances

Si les nuisances persistent



3 Lui envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception

Pour le mettre en demeure de faire cesser la gêne occasionnée par le bruit

Si les nuisances persistent



4 Prendre rendez-vous avec un conciliateur ou un médiateur

Pour trouver une solution amiable

En cas d'échec



5 Agir en justice

Pour demander la cessation des nuisances subies et/ou l'indemnisation du préjudice

La fontaine s'illumine des couleurs
d'Octobre rose
&
de Novembre bleu

